

M. McMILLAN: Monsieur Sellar, au sujet du compte de l'outillage . . . est-ce là le titre de ce compte? Certaines sommes en ont été enlevées l'an passé et l'année précédente. Est-ce que cela apparaît quelque part ici?

M. SELLAR: Cela apparaît dans le bilan. Nous y faisons allusion dans ce rapport sous le chapitre des dépenses de la la Défense nationale, ainsi que dans l'état de l'actif et du passif. Voulez-vous savoir les numéros des paragraphes? Je vous les dirai après la séance, si cela vous convient.

M. BELL (*Carleton*): La liquidation de ce compte est effectuée durant l'année financière 1958-59; alors il n'est pas compris dans cet exposé.

M. SELLAR: Non, mais j'ai de nouveau posé des réserves à mon certificat, comme je le fais depuis plusieurs années.

Le PRÉSIDENT: Autre chose au sujet du paragraphe 5, messieurs? . . . Nous allons donc passer au paragraphe 6, Recettes.

6. *Recettes*. L'impôt sur le revenu est resté la principale source de recettes, les particuliers en ayant payé environ 1,500 millions de dollars et les sociétés environ 1,235 millions, sans compter les perceptions aux fins de la Caisse de sécurité de la vieillesse (voir le paragraphe 26.) Par rapport à l'année précédente, les particuliers ont payé 99 millions de dollars de plus en 1957-1958 et les sociétés 33 millions de moins.

Le PRÉSIDENT: Les paragraphes 6 à 15 inclusivement concernent les recettes. Monsieur Sellar, pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet des sources d'impôt sur le revenu? Au paragraphe 6, par exemple, vous dites que les particuliers acquittent plus d'impôt sur le revenu que les sociétés. Pouvez-vous nous donner des détails?

M. SELLAR: Oui, monsieur. C'est un fait reconnu qu'au cours des années, les particuliers ont versé plus que les sociétés en fait d'impôt. Il est vrai qu'il y a cinq ans, ces dernières en payaient un peu plus. Mais, règle générale, les particuliers en paient davantage.

Ce qui m'étonne, c'est que chaque année, le montant d'impôt perçu des particuliers, par déduction à la source, augmente, alors que les sommes versées directement par ceux qui, si l'on peut dire, travaillent pour eux-mêmes, demeurent stationnaires. Ainsi, durant les cinq dernières années, les déductions à la source se sont accrues de 316 millions annuellement. Et maintenant, en 1958, année qui nous intéresse actuellement, les versements directs ont été inférieurs de 4 millions à ceux d'il y a cinq ans. Je n'en connais pas la cause. C'est l'un de ces faits curieux indiquant, je suppose, que les collets blancs et les employés d'usines assujettis à l'impôt ont reçu des augmentations de salaires, alors que ceux qui travaillent pour eux-mêmes ont pu difficilement faire face aux frais croissants d'une entreprise. Ce n'est peut-être pas là une explication exacte, mais c'est la seule qui me vient à l'idée.

Monsieur le président, j'ai parlé de sociétés surtout afin d'indiquer, même si je ne l'ai pas fait en termes précis, qu'en 1956-1957, les revenus de celles-ci ont atteint un sommet, sur une période de dix ans. Ils se sont élevés à 1,268 millions. L'an passé, ils ont atteint seulement 1,234 millions, ce qui représente une somme vraiment supérieure à celle d'il y a deux ans. Mais il semble que nous ayons atteint un sommet en 1957 et constaté une baisse en 1958. J'espère que nous reviendrons au sommet et le dépasserons bientôt, mais ce n'est pas encore arrivé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à ajouter au sujet des contributions collectives des particuliers à la Caisse des pensions de vieillesse?

M. SELLAR: Naturellement, la somme augmente en proportion des impôts acquittés. Il y a cinq ans (les chiffres que j'ai ici ne remontent pas plus loin),